

Communiqué de presse Vendredi 1^{er} mai 2020

Suite au Bureau du 29 avril 2020

Point sur le déconfinement

La Fédération travaille sur différentes préconisations pour que les piscines couvertes comme découvertes rouvrent en toute sécurité sanitaire. Le retour à la pratique sportive Indoor ou outdoor pour les sportifs de haut niveau sera précisé au travers d'un guide ministériel le 7 mai pour la période du 11 mai au 2 juin 2020.

Il reste une grande incertitude sur notre capacité à pouvoir organiser des compétitions cet été. Nous devrions dans les prochains jours avoir plus de lisibilité sur les modalités d'organisations de nos évènements estivaux.

La FFN proposera des aménagements pour rendre ces compétitions possibles dans la mesure du possible.

Les réouvertures de piscines se feront en fonction des territoires. La FFN se réjouit dès à présent de la position de certaines collectivités qui souhaitent rouvrir aux clubs dès le 11 mai sous certaines conditions.

Les services fédéraux, quant à eux, restent accessibles de manière restreinte, identique aux semaines précédentes. Les mesures de télétravail comme de chômage partiel sont reconduites à l'identique pour le mois de mai.

Les décisions ministérielles n'étant pas encore définitives, un communiqué de presse, sous 15 jours, suite à un nouveau Bureau, viendra préciser toutes ces décisions.

Point sur les élections fédérales

Afin de répondre à la demande des territoires et de simplifier la procédure, il est proposé de déconnecter les élections régionales et fédérales.

Les élections régionales devront se tenir avant le dimanche 13 décembre.

Les élections nationales seront décalées à la fin janvier, en attente du calendrier des compétitions internationales et de la validation du CODIR.

Point sur la réforme d'extranat

Un courrier explicitant la réforme à l'ensemble du réseau fédéral va être adressé sous 8 jours.

Les Présidents de Ligue sont unanimes sur l'intérêt de la réforme.

Le Président de la FFN a chargé les Présidents de Ligue de concerter leurs départements et leurs clubs sur le mode de financement. Le Président les réunira de nouveau le 20 mai pour acter une proposition à arrêter définitivement par le CODIR du 29 mai.